

## Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0  
Open Contracting  
eJDM  
**Pridesoft**  
**Mobile**  
e-CNE  
Transparence  
e-Regulation  
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	02	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	02	EDUCATION	04
TRANSPORT	01	ADMINISTRATION	09	ECONOMIE	03
RURAL	03	GOVERNANCE PUBLIQUE	01	NON DEFINIS	01

N° 2631

29 Aout 2022

29 August 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun  
Fax : 222 206 043 / 222 203 326  
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)  
Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*): ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres) (\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">009</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 009 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURES N° 004 DU 10 NOVEMBRE 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE EN COMMUNICATION AU SEIN DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">26/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°026/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 04 JUILLET 2022 RELATIF A LA COUVERTURE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL ET LEURS AYANTS DROIT.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">09 /DM/C-OMB/SPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N° 09 /DM/C-OMB/SPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N003 (A) DU 22/07 2022 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE DEUX SALLES D'HOSPITALISATION AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BAKOA-BOYAMAGAGNÉ (LOT 1 DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/AONO014/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°014/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS 3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">10812/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DÉCISION N° 10812/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>7</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">019/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°019/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/CIPM/CR/LT DU 08 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LOGBABA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3EME. FINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL REGIONAL-EXERCICE 2022
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>8</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">10811 /CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DÉCISION N° 10811 /CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>9</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">08/DM/C-OMB/SPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION MUNICIPALE N° 08/DM/C-OMB/SPM/2022PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N0 01 (A) DU 22/07/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES VOIES BOKOU-BOYOUMBEMOU(04,50 KM) LOT1, BOYABOGO ÉCOLE-OMASSA-MARCHÉ BALIAMA-CARREFOUR KASSA- CARREFOUR BOYABISSOUMBI (07 KM) LOT2, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>10</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">010/AONO/CRCE/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/CRCE/CIPM/2022 DU 26 AOUT 2022 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE DE SERVICE AU CONSEIL REGIONAL DU CENTREFINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE,EXERCICE 2022, LIGNE 222 100 (MATÉRIEL DE TRANSPORT)
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnement Généraux
	<b>Date de cloture</b>	23-09-2022

<b>11</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">10/D/C-AKGA/SG/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION NO10/D/C-AKGA/SG/2022 DU 26/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C-AKGA/2022 DU 29/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM (EN PROCÉDURE D'URGENCE) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE ;
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>12</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°01 A/S 01/AONO/HYDRAC/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/HYDRAC/CIPM/2022 DU 15/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE PARACHEVEMENT DE LA PHASE 1 DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LABORATOIRES AU SIEGE D'HYDRAC S.A.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>13</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/AONO N°019/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PRO-PHARMACIE COMMUNALE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>14</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°001/AONO N°017/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>15</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">03 (a) /AONO/C/COM/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 (A) /AONO/C/COM/CIPM/2022 DU 22/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>16</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">000006/C/PADI-Dja/SAFC/AMO/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°000006/C/PADI-DJA/SAFC/AMO/2022 DU 18 AOUT 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000001/ AONO/PADI-DJA/CSPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE, EN PROCEDURE D'URGENCE.FINANCEMENT : BUDGET DU PADI-DJA
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>17</b>	<b>Reference</b> <a href="#">000008/D/PADI-Dja/SAFC/AMO/2020</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DECISION N°000008/D/PADI-DJA/SAFC/AMO/2020 DU 22 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 28 MARS 2022 ACTUALISÉ PAR LETTRE N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT DU 25 JUILLET 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTES MESSOK-ZOULABOT II (LOT 01) ET MEYOMESSI (OLOUNOU)-OVENG (LOT 02) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE (PADI-DJA), DANS LES RÉGIONS DE L'EST ET DU SUD.  <b>Nature de prestation</b> N/A  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>18</b>	<b>Reference</b> <a href="#">10814/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUEN°10814/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT  <b>Nature de prestation</b> N/A  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>19</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1896-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DÉCISION N°1896-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SANLAM, BP : 12125 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 1 : GLOBALE DOMMAGE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>20</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1897-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> DÉCISION N°1897-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ NSIA BP : 2759 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2: ENGINs FLOTTANTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.  <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles  <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>21</b>	<b>Reference</b> <a href="#">14/AONO/MINESUP/PRO-ACTP/CIPM/2022 DU 25 Août 2022</a> <a href="#">Lire</a>  <b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 14/AONO/MINESUP/PRO-ACTP/CIPM/2022 DU 25 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET A L'ACQUISITION DES MOBILIERS D'UN BATIMENT DEVANT ABRITER LES BUREAUX DU CENTRE DES EXAMENS NATIONAUX ET DE L'UNITE DE GESTION DU PRO-ACTP DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs  <b>Date de cloture</b> 26-09-2022
-----------	--



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>22</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">010/AONO/CR-ES/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CR-ES/CIPM/2022 DU 25 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE GENIE CIVIL (NIVELEUSE ET BENNE) POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'EST (PROCEDURE D'URGENCE).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	29-09-2022

<b>23</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">000007/D/PADI-Dja/SAFC/AMO/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°000007/D/PADI-DJA/SAFC/AMO/2022 DU 18 AOUT 2022PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000001/ AONO/PADI-DJA/CSPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>24</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">025/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°025/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 08 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LOGBABA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3EME.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>25</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">22/1647/SUP'PTIC/DAG/SDM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°22/1647/SUP'PTIC/DAG/SDM DU26/08/2022 DECLARANT LE MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2022 DU 05/07/2022 POUR L'ACQUISITION DES DEUX (02) VEHICULES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC) DE YAOUNDE INFRACTUEUX.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>26</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">013/A/CUN/SG/DT/2022 DU 23/08/2022</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N° 013/A/CUN/SG/DT/2022 DU 23/08/2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUIVANT :- AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022 RELATIF A:ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NCAOUNDERE VILLE DE NCAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, RECION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDÉRÉ, MAÎTRE D'OUVRAGE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉS LE DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS MENTIONNÉ, QUE LA DATE DE DÉPÔT ET DE DÉPOUILLEMENT EST MODIFIÉE.
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>27</b>	<b>Reference</b> <a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°001/AONO015/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS BILINGUAL NURSERY SCHOOL GP 1 AND GP 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V. <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>28</b>	<b>Reference</b> <a href="#">02/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2022 DU 26 AOUT 2022POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE SEPT (07) SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AKOMNYADA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINEDUB EXERCICE 2022IMPUTATION : 56 15 102 01641142523314 426 <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> 22-09-2022
-----------	--

<b>29</b>	<b>Reference</b> <a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°001/AONO016/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V. <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>30</b>	<b>Reference</b> <a href="#">ADDITIF N°001</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> ADDITIF N°001/AONO N°018/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABOM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V. <b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>31</b>	<b>Reference</b> <a href="#">000007/C/PADI-Dja/SAFC/AMO/2020 DU 22 AOUT 2022</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°000007/C/PADI-DJA/SAFC/AMO/2020 DU 22 AOUT 2022PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 28 MARS 2022 ACTUALISÉ PAR LETTRE N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT DU 25 JUILLET 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTES MESSOK-ZOULABOT II (LOT 01) ET MEYOMESSI (OLOUNOU)-OVENG (LOT 02) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE (PADI-DJA), DANS LES RÉGIONS DE L'EST ET DU SUD.FINANCEMENT : BIP CHAPITRE 94 DU MINEPAT, EXERCICE 2022, 2023 ET 2024. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

## # RESUME DES CONSULTATIONS

**32**

**Reference** [10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUEN°10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de cloture** N/A

**33**

**Reference** [N° 06 /C/C/OMB/SPM/2022](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01(A)/AONO/C/COM/CIPM/2022 DU 22/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

**Nature de prestation** N/A

**Date de cloture** N/A

**34**

**Reference** [19/AONO/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP](#) [Lire](#)

**Titre/objet** NATIONAL CALL FORTENDERS OPEN IN EMERGENCY PROCEDURE N°19/AONO/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2022 FOR THE COBBLESTONE AND GUTTER DEVÉLOPMENT WORK OF 136 SHOPS IN GUIDER CENTRAL MARKET IN THE GUIDER COUNCIL, DEPARTMENT OF MAYO LOUTI, NORTH REGION FUNDING; FEICOM / GUIDER COUNCIL, FISCAL YEAR 2022

**Nature de prestation** Travaux

**Date de cloture** 29-08-2022

**35**

**Reference** [09/C/C-AKGA/SG/2022](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N°09/C/C-AKGA/SG/2022 DU 26 /08/2022 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C- AKGA/CIPM/2022 DU 29/06/2022, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** N/A

**36**

**Reference** [020/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N°020/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/AONO/CIPM/CR/LT DU 04 JUILLET 2022 POUR LA COUVERTURE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL ET LEURS AYANTS DROIT. FINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL REGIONAL-EXERCICE 2022

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** N/A

**37**

**Reference** [009/2022/DC/ CGRE/CIPM-AG](#) [Lire](#)

**Titre/objet** AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°009/2022/DC/ CGRE/CIPM-AG DU 26/08/2022 EN PROCEDURE URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN TABLES BANCS (230) ET BUREAUX DE MAITRES (08) DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUEME DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME - NORD

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de cloture** 23-09-2022

## # RESUME DES CONSULTATIONS

- 38**
- Reference** [012bis/2022/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC](#) [Lire](#)
- Titre/objet** APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012 BIS/2022/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC DU 19/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MACONNERIE A LA S.A.R-S.M. DANS LA COMMUNE DE GOBO DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
- Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs
- Date de cloture** 08-09-2022
- 39**
- Reference** [030/C/HGD/DG/DTH/SMP/2022](#) [Lire](#)
- Titre/objet** COMMUNIQUE N°030/C/HGD/DG/DTH/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°025/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DES RÉACTIFS MANUELS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
- Nature de prestation** Approvisionnements Généraux
- Date de cloture** N/A
- 40**
- Reference** [COMMUNIQUE N° 004](#) [Lire](#)
- Titre/objet** COMMUNIQUE N° 004 DU 09 AOÛT 2022 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE DE L'ETUDE SUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PORTS CAMEROUNAIS
- Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles
- Date de cloture** N/A



## CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**COMMUNIQUEN°10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS  
L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUN 2022 POUR LA FOURNITURE DU  
MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au 8<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAA,  
Boulevard du 20 mai, B.P. 7167 Yaoundé,

Communique :

Par décision N°10811 /CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022

La Société **ZARATHOUSTRA SARL**, B.P : 5598 Douala, Tel: (237) 233 43 83 26 / Fax 233 43 83 27, a été retenue adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres pour la fourniture du matériel informatique à la CAA pour des montants toutes taxes comprises de F CFA quarante-quatre millions sept cent dix-huit mille sept cent cinquante (44 718 750 ) pour le lot 1, et F CFA dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents (19 795 500) pour le lot 2 un délai de livraison de soixante (60) jours.

Le Directeur Général de la Société **ZARATHOUSTRA SARL** est invité à se présenter à la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au niveau -1 de son immeuble siège, Boulevard du 20 Mai Yaoundé, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**KENDEM JOHN FORGAB**

## PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU CAMEROUN

**COMMUNIQUE N° 009 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURES N° 004  
DU 10 NOVEMBRE 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE EN COMMUNICATION AU  
SEIN DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE  
AU CAMEROUN (PATNUC)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Faisant suite à l'appel à candidatures ci-dessus référencé, le Coordonnateur National du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) communique :

Est recruté comme Responsable en Communication au sein de l'Unité de Gestion du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), **Monsieur MBA BIZO Téléspore.**

L'intéressé est invité dès la publication du présent communiqué, à prendre attache avec l'Unité de Gestion du PATNUC pour les modalités relatives à la prise de service.

YAOUNDE le 29 Aout 2022

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**MFUH FUAYE KENJI WINFRED**

## CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

**DECISION N°026/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 04 JUILLET 2022 RELATIF A LA COUVERTURE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL ET LEURS AYANTS DROIT.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### **Le Président du Conseil Régional du Littoral, (Autorité Contractante)**

**Vu la** Constitution ;

**Vu la** Loi n°2021/026 d 16 décembre 2020 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

**Vu la** loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

**Vu le** décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu le** décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

**Vu le** décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

**Vu l'arrêté** n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

**Vu l'arrêté** n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Applicables aux Marchés Publics ;

**Vu l'arrêté** n°413/A/MINMAP/SG/DAJ du 21 décembre 2020 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Régions ;

**Vu la** circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des

Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;

**Considérant le** Dossier d'Appel d'Offres n°013/AONO/CR-LT/CIPM/2022 du 04 juillet 2022 pour la couverture par une police d'assurance maladie des membres du Conseil Régional du Littoral et leurs ayants droit ;

**Considérant le** procès-verbal de la séance d'ouverture des offres administrative, technique du 12 août 2022 et financière du 18 août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional du Littoral ;

**Considérant le** rapport d'analyse des offres administrative, technique et financière de la sous-commission d'analyse des offres du 13 et 17 août 2022 ;

**Considérant la** proposition d'attribution n°013/PA/AONO/DAO/CIPM/CR/LT/2022 du 19 août 2022.

### **DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **la Compagnie d'Assurance GMC S.A,B.P. 1965 DOUALA/** Tel :(+237) 233 43 21 33, le marché relatif à la couverture par une police d'assurance maladie des membres du Conseil Régional du Littoral et leurs ayants droit, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de **Quatre-vingt-onze millions, six cent quarante-neuf mille, six cent quarante-huit (91 649 648) francs CFA.**

**Article 2** : Les prestations de référence seront exécutées dans un délai de **trois-cent-soixante-cinq (365) jours** calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

*DOUALA le 26 Aout 2022*

*Le PRÉSIDENT*

**BANLOG Polycarpe**

## COMMUNE D'OMBESSA

**DECISION MUNICIPALE N° 09 /DM/C-OMB/SPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N003 (A) DU 22/07 2022 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE DEUX SALLES D'HOSPITALISATION AU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BAKOA-BOYAMAGAGNÉ (LOT 1 DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

**Vu** La Constitution du Cameroun ;

**Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

**Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

**Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

**Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;

**Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

**Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

**Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;

**Vu** Le Décret 2018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;

**Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

**Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets ;

**Vu L'Arrêté** n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;

**Vu Le dossier de l'AAONO N° 03 (a) du 22/07/ 2022** relatif à la construction de deux salles d'hospitalisation au Centre de Santé Intégré de Bakoa-Boyamagagné (lot 1) dans la Commune d'Ombessa.

**Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du **19/08/2022 de la CIPM/OMB** ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	<p style="text-align: center;"><b>ETS NBA</b></p> <p style="text-align: center;"><b>B.P 267 BAFIA 677 61 20 37 (Lot 1)</b></p>	<p>Construction de deux salles d'hospitalisation au Centre de Santé Intégré de Bakoa-Boyamagagnè (lot 1), dans la Commune d'Ombessa.</p>	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;"><b>17 609 224</b></p> <p style="text-align: center;">(Lot 1)</p>	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;"><b>20 999 000</b></p>	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">90 jours</p>

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

*OMBESSA le 29 Aout 2022*

*Le MAIRE*

***KEDI MOUKO Éric Fabrice***

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO014/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°014/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS 3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) <b>exemplaires</b> dont un (01) <b>original</b> et six (06) <b>copies</b> marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°014/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS III DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>DEPOT ET RECEVABILITE DES OFFRES</b></p> <p>1. Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 29/08/2022 à <b>13 heures précises</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 29/08/2022 à partir de <b>14 heures précises</b> à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <b>dûment mandatés</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

# CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**DÉCISION N° 10812/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement,**

Vu le Décret N° 85/1176 du 28 Août 1985 Créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le décret N° 2019/033 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le Décret N° 2017/285 du 08 juin 2017 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres n°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 du 07 juin 2022 relatif à la fourniture du matériel informatique à la CAA.

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société **ETS L'ODYSEE**, B.P : 14 107 Yaoundé, Tel : (237) 699 91 50 62, a été retenue adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres **N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 du 07 juin 2022** relatif la fourniture du matériel informatique à la CAA, pour des montants toutes taxes comprises de **F CFA vingt-six millions deux cent trente-cinq mille (26 235 000)** pour le lot 3, **F CFA trente-neuf millions cent quatorze mille (39 114 000)** pour le lot 4 et **F CFA dix-neuf millions quatre cent trente-sept mille sept cent cinquante (19 437 750)** pour le lot 5 et un délai de livraison de trente (30) jours.

**Article 2** : Le Directeur Général de cette Société est invité à se présenter à la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au niveau -1 de son immeuble siège, Boulevard du 20 Mai Yaoundé, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera.

*YAOUNDE le 22 Aout 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT*

***KENDEM JOHN FORGAB***

**CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL**

**COMMUNIQUE N°019/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/CIPM/CR/LT DU 08 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LOGBABA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3EME. FINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL REGIONAL-EXERCICE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral, Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par décision N° **025/D/CR/LT/SG du 26 août 2022** déclarée attributaire de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres susmentionné pour le montant et les délais ci-après :

N°	SOUSSIONNAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	ENOCAM SARL	FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LOGBABA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 EME.	24 300 000	24 300 000	Un (01) mois

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter au Secrétariat Général du Conseil Régional du Littoral à Douala Bonanjo dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « main levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 29 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

**BANLOG Polycarpe**

## CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**DÉCISION N° 10811 /CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement,**

Vu le Décret N° 85/1176 du 28 Août 1985 Créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le décret N° 2019/033 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le Décret N° 2017/285 du 08 juin 2017 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres n°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 du 07 juin 2022 relatif à la fourniture du matériel informatique à la CAA.

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La Société **ZARATHOUSTRA SARL**, B.P. : 5598 Douala, Tel : (237) 233 43 83 26 Fax 233 43 83 27, a été retenue adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres **N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 du 07 juin 2022** relatif la fourniture du matériel informatique à la CAA, pour des montants toutes taxes comprises de **F CFA quarante-quatre millions sept cent dix-huit mille sept cent cinquante** (44 718 750 ) pour le lot 1, et **F CFA dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents** (19 795 500) pour le lot 2 un délai de livraison de trente (30) jours.

**Article 2** : Le Directeur Général de cette Société est invité à se présenter à la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au niveau -1 de son immeuble siège, Boulevard du 20 Mai Yaoundé, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**KENDEM JOHN FORGAB**

## COMMUNE D'OMBESSA

**DECISION MUNICIPALE N° 08/DM/C-OMB/SPM/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AAONO N° 01 (A) DU 22/07/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES VOIES BOKOU-BOYOUMBEMOU(04,50 KM) LOT1, BOYABOGO ÉCOLE-OMASSA-MARCHÉ BALIAMA-CARREFOUR KASSA- CARREFOUR BOYABISSOUMBI (07 KM) LOT2, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

**Vu** La Constitution du Cameroun ;

**Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

**Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

**Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

**Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;

**Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

**Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;

**Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;

**Vu** Le Décret 2018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;

**Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

**Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets ;

**Vu L'Arrêté** n°000137/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: Les entreprises ci-après citées sont retenues comme adjudicataires des marchés suivants :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	<b>GROUPEMENT ETS VIE - ETS LA SOLIDARITE</b>  B.P :  TEL : 656 45 41 49  -	<b>Réhabilitation des voies Bokou-Boyoubemou(04,50 km) lot1</b> , dans la Commune d'Ombessa.	-  <b>20 964 361</b>  (Lot 1)	-  <b>25 000 000</b>	-  90 jours  -  -
02	<b>GROUPEMENT ETS ESPOIR - ETS LA SOLIDARITE</b>  B.P :  TEL : 696 26 85 29	<b>Réhabilitation des voies Boyabogo école-Omassa-marché Baliama-carrefour Kassa- carrefour Boyabissoumbi (07 km) lot2</b> , dans la Commune d'Ombessa.	-  <b>22 641 509</b>  (Lot 2)  -	-  <b>26 999 999</b>  -  OMBESSA le 29 Aout 2022	-  90 jours  -  -

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le MAIRE

**KEDI MOUKO Éric Fabrice**

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°010/AONO/CRCE/CIPM/2022 DU 26 AOUT 2022 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE DE SERVICE  
AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE FINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL REGIONAL DU  
CENTRE, EXERCICE 2022, LIGNE 222 100 (MATÉRIEL DE TRANSPORT)**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
222 100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Président du Conseil Régional du Centre lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture d'un véhicule de service au Conseil Régional du Centre pour la mobilité de ses services.

### 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la fourniture d'un véhicule de service station wagon pour le Conseil Régional du Centre.

### 3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC est de soixante et un millions (61 000 000) francs CFA.

### 4. Allotissement

Le présent appel d'offres est en un lot unique.

### 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et ayant une expérience avérée dans la fourniture des véhicules légers.

### 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget du Conseil Régional du Centre, Exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 222 100.

### 7. Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.coleps.cm>

### 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu les jours ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre situé à l'ancien bâtiment annexe de la Communauté Urbaine de Yaoundé, au 2<sup>ème</sup> étage, porte 211, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable au compte CAS ouvert par l'ARMP dans les agences BICEC.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Conseil Régional du Centre, au plus tard le 23/09/2022 à 13 heures et devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CRCE/CIPM/2022 DU 26 AOUT 2022 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE DE SERVICE AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE**

*« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

## 10. Délai de Livraison

Le délai de livraison maximum est de deux (02) mois.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant d'un million (1 000 000) francs CFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances à l'ouverture des offres ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 23/09/2022 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion, porte 221 du Conseil Régional du Centre, au 2<sup>ème</sup> étage.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

## 14. Critères d'évaluation

### 1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
2. absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
3. fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. absence des prospectus en couleur et fiches techniques du constructeur détaillant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
5. absence de l'autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire agréé ou de l'agrément délivré par le concessionnaire agréé ;
6. absence du certificat d'origine ;
7. absence d'un prix unitaire quantifié ;
8. absence de certificats de conformité (homologation) du véhicule proposé ou Procès-verbal de validation de prototype du véhicule délivré par le Ministère des Transports du Cameroun ;
9. n'avoir pas réalisé au cours des cinq (5) dernières années (2021-2020-2019-2018-2017) des références correspondantes à la livraison de matériels roulants similaires (véhicules particuliers ou pick up) d'un montant cumulé d'au moins cinquante millions (50 000 000) francs CFA TTC;
10. capacité financière inférieure à soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA ;
11. plus d'un critère essentiel autre que celui concernant les spécifications techniques non satisfaisant;
12. non-respect des caractéristiques techniques majeures des engins ci-après :

- type de véhicule : station wagon 4x4 ;
- type de moteur : Diesel ;
- cylindrée : 2755 ? CC ? 2982;
- puissance fiscale : 9 Cv ? Pf ? 10 Cv ;
- empattement : 2 745 ? mm ? 2 790 ;
- garde au sol : 215 ? mm ? 279.

### 2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- la conformité à 80% des spécifications techniques, soit 15/19 sous critères validés ;
- le service après-vente ;
- le délai de livraison inférieur ou égale à deux (02) mois;
- la période de garantie des véhicules de trois (03) ans ;
- l'acceptation des conditions du marché.

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Conseil Régional du Centre, au 2<sup>ème</sup> étage, porte 211 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.coleps.cm>

**N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.**

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

**TSIMI EVOUNA Gilbert**

## COMMUNE D'AKONOLINGA

**DECISION NO10/D/C-AKGA/SG/2022 DU 26/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C-AKGA/2022 DU 29/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM (EN PROCÉDURE D'URGENCE) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE ;**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA**

*(Maître d'Ouvrage)*

La Constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2022

Vu le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret de N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu le décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du gouvernement modifié et complété par le décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code marchés publics ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics ;

Vu la circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instruction relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/C-AKGA/CIPM/2022 du 29/06/2022 pour Les travaux de réhabilitation des routes communales : : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM (En procédure d'urgence) dans la commune d'Akonolinga ;

Vu Le procès-verbal de la commission Interne de passation des marchés en date du 26 AOUT 2022

Vu la proposition d'attribution de la commission Interne de passation des marchés en date du 26 AOUT 2022

**DECIDE**

**Article premier** : l'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Prix de l'Offre TTC(FCFA)</b>	<b>Délai d'exécution</b>	<b>rang</b>
<b>ETS VOVOU et FILS , TEL:699 963 839,BP:1220 Yaoundé</b>	<b>70.000.000 FCFA</b>	<b>Six (06) mois</b>	<b>Soumissionnaire unique</b>  Offre remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

*AKONOLINGA le 26 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**AKAMBA ASSEMBE GEORGES**



# HYDROCARBURES-ANALYSES-CONTRÔLES

**RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/HYDRAC/CIPM/2022 DU 15/07/2022  
POUR LES TRAVAUX DE PARACHEVEMENT DE LA PHASE 1 DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE  
DE LABORATOIRES AU SIEGE D'HYDRAC S.A.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1 Remises des offres

### Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale d'HYDRAC sise à l'adresse susmentionnée **au point 5**, au plus tard le **30/08/2022** à **12 heures**, et devra porter uniquement la mention qui suit :

**« Dossier d'appel d'offres N° 01/AONO/HYDRAC/CIPM/2022 DU 15/07/20225POUR LE PARACHEVEMENT DE LA PHASE 1 DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LABORATOIRES AU SIEGE D'HYDRAC S.A.**

**FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME HYDRAC DES EXERCICES 2022 & 2023**

**CONFIDENTIEL - A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Générale d'HYDRAC sise à l'adresse susmentionnée **au point 5**, au plus tard le **27/09/2022** à **12 heures**, et devra porter uniquement la mention qui suit :

**« Dossier d'appel d'offres N° 01/AONO/HYDRAC/CIPM/2022 DU 15/07/20225POUR LE PARACHEVEMENT DE LA PHASE 1 DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LABORATOIRES AU SIEGE D'HYDRAC S.A.**

**FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME HYDRAC DES EXERCICES 2022 & 2023**

**CONFIDENTIEL - A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## 2 Ouverture des Plis

### Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques sera effectuée à l'immeuble siège d'HYDRAC S.A. le

**30/08/2022, dès 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de HYDRAC S.A.

L'ouverture des offres financières se fera à la même adresse par la même commission à une date ultérieure. A cette séance, ne seront ouvertes que les offres financières des soumissionnaires ayant satisfait aux critères de qualification techniques et administratives.

**Seul le représentant légal du soumissionnaire ou toute autre personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier peut assister aux séances d'ouverture de plis.**

**2 Ouverture des Plis****Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques sera effectuée à l'immeuble siège d'HYDRAC S.A. le

**27/09/2022, dès 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de HYDRAC S.A.

L'ouverture des offres financières se fera à la même adresse par la même commission à une date ultérieure. A cette séance, ne seront ouvertes que les offres financières des soumissionnaires ayant satisfait aux critères de qualification techniques et administratives.

**Seul le représentant légal du soumissionnaire ou toute autre personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier peut assister aux séances d'ouverture de plis.**

**3 Autres****Au lieu de ...**

N/A

**Lire plutot**

Le Directeur Général de la société HYDROCARBURES-ANALYSES-CONTROLES S.A. (HYDRAC S.A) porte à la connaissance de tous les soumissionnaires que la date limite de remise des offres dans le cadre de l'« **Appel d'Offres National Ouvert n°01/AONO/HYDRAC/CIPM du 15/07/2022 pour les travaux de parachèvement de la phase 1 de la construction d'un Complexe de Laboratoires au siège d'HYDRAC S.A.** » initialement prévue le 30/08/2022 est reportée au **27/09/2022** à 12 heures précises heure locale. Le reste sans changement.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis aux heures ouvrables, auprès de la Direction Générale d'HYDRAC S.A. située au 935 Route du Centre Industriel – 3W 830 Douala, B.P. :12806, Douala, Tel 233 370 463/233 370 516, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de deux cent mille francs CFA (200.000 FCFA), au Compte d'Affectation Spécial (CAS)/ARMP n°06800-33598800001-89 ouvert à la BICEC.

*DOUALA le 25 Aout 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***EKOUME David***

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO N°019/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PRO-PHARMACIE COMMUNALE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devront être déposées au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5 contre signature dans le registre, au plus tard le 31/08/2022 à 13 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE</b> <b>N° 019 /AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PROPHARMACIE COMMUNALE AU QUARTIER ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE</b> <b>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des Offres aura lieu le 31/08/2022 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, dans la salle des Actes de la Mairie de Yaoundé 5. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du Dossier.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO N°017/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) <b>exemplaires</b> dont un (01) <b>original</b> et six (06) <b>copies</b> marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 017/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE NKOLMESSENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » VIII- DEPOT ET RECEVABILITE DES OFFRES</b></p> <p>1. Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 31/08/2022 à <b>13 heures précises</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 31/08/2022 à partir de <b>14 heures</b> précises à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <b>dûment mandatés</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

**COMMUNE D'OMBESSA**

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 (A) /AONO/C/COM/CIPM/2022 DU 22/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.**

Les ETS ci-dessous sont déclarés adjudicataires des marchés ci-après :

<b>N°</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b><u>MARCHE</u></b>	<b>MONTANT HORS TAXE</b> (en F CFA)	<b>MONTANT TTC</b> (en F CFA)	<b>DELAI</b> <b>D'EXECUTION</b>
01	<b>ETS NBA</b>  <b>B.P 267 BAFIA 677</b> <b>61 20 37 (Lot 1)</b>	Construction de deux salles d'hospitalisation au Centre de Santé Intégré de Bakoa-Boyamagagnè (lot 1 dans la Commune d'Ombessa.	<b>17 609 224</b>  <b>(Lot 1)</b>	<b>20 999 000</b>	-  90 jours

La prestation objet dudit marché sera exécutée dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Le représentant de cet ETS est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement de leur marché.

*OMBESSA le 29 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**KEDI MOUKO Éric Fabrice**

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

**COMMUNIQUE N°000006/C/PADI-DJA/SAFC/AMO/2022 DU 18 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000001/ AONO/PADI-DJA/CSPM/2022 DU 21 JUIIN 2022 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE, EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DU PADI-DJA**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja communique :

L'Appel d'Offre susmentionnée a été déclaré infructueux.

Les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Les offres non retirées dans ce délai peuvent être détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

*YAOUNDE le 18 Aout 2022*

*Le COORDONNATEUR*

**TALATALA BLONDEAU**

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

**DECISION N°000008/D/PADI-DJA/SAFC/AMO/2020 DU 22 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 28 MARS 2022 ACTUALISÉ PAR LETTRE N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT DU 25 JUILLET 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTES MESSOK-ZOULABOT II (LOT 01) ET MEYOMESSI (OLOUNOU)-OVENG (LOT 02) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE (PADI-DJA), DANS LES RÉGIONS DE L'EST ET DU SUD.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

Vu la constitution

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2014/4787/PM du 26 décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu l'Arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la Décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la Décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;

Vu La consultation suivant autorisation de gré a gré N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR /EECA du 28 mars 2022 actualisé par lettre N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT du 25 juillet 2022 pour les travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud ;

Vu les offres des soumissionnaires;

Vu Le Procès-verbal du 17 aout 2022 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;

Vu La lettre de proposition d'attribution N°0143/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/S du 17 aout 2022 du président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

DECIDE :

Article 1 : les soumissionnaires CHINACAM INTERNATIONAL SARL et E.J.INTERNATIONAL ont été retenus pour la consultation suivant autorisation de gré a gré N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/ DMTR/EECA du 28 mars 2022 actualisé par lettre N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT du 25 juillet 2022 pour les travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud tels que mentionnés dans le tableau ci-après:

Soumissionnaires	Intervention	Montant TTC	Délai
------------------	--------------	-------------	-------

<p>CHINACAM INTERNATIONAL SARL B.P : 33008 Yaoundé Tel : 693 11 9 18/650 01 42 35 °R.C : RC/YAO/2017/B/164</p>	<p>Travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud. LOT 01.</p>	<p>281 276 150 FCFA</p>	<p>Huit (08) mois</p>
<p>E.J.INTERNATIONAL B.P : 1763 Yaoundé Tel : 699 88 72 88/222 00 64 85 Fax: 22 23 85 42 °R.C : 2000 P 1388 du 30 mars 2000.</p>	<p>Travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud. LOT 02.</p>	<p>255 858 000 FCFA</p>	<p>Huit (08) mois</p>

Article 2 : la présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le COORDONNATEUR

**TALATALA BLONDEAU**



## CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**COMMUNIQUEN°10814/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au 8<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAA, Boulevard du 20 mai, B.P. 7167 Yaoundé,

Communique :

Par décision N°**10812/CAA/DAG/SDAAB/SM DU22 /08/ 2022**

La Société **ETS L'ODYSEE**, B.P : 14 107 Yaoundé, Tel : (237) 699 91 50 62, a été retenue adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres pour la fourniture du matériel informatique à la CAA pour des montants toutes taxes comprises de F CFA **vingt-six millions deux cent trente-cinq mille** (26 235 000) pour le lot 3, F CFA **trente-neuf millions cent quatorze mille** (39 114 000) pour le lot 4et F CFA **dix-neuf millions quatre cent trente-sept mille sept cent cinquante (19 437 750)** pour le lot 5 et un délai de livraison de trente (30) jours.

Le Directeur Général de la Société **ETS L'ODYSEE** est invité à se présenter à la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au niveau -1 de son immeuble siège, Boulevard du 20 Mai Yaoundé, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**KENDEM JOHN FORGAB**

## PORT AUTONOME DE DOUALA

**DÉCISION N°1896-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SANLAM, BP : 12125 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 1 : GLOBALE DOMMAGE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;  
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;  
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;  
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;  
VU le Dossier d'Appel d'Offres n° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022 pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.  
VU le Compte rendu de la 30<sup>ème</sup> session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;

Considérant les nécessités de service,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- La Société **SANLAM, BP : 12125 Douala**, est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ** : 266 714 874 F CFA TTC ;
- **DELAÏ D'EXÉCUTION** : trois (03) ans\_

**ARTICLE 2.**- La décision n° 1780-22/DAG/DG/PAD du 08/08/2022 Portant attribution à la société SANLAM, BP : 12125 Douala, du marché relatif au lot 1 : Globale dommage de l'appel d'offres national ouvert n° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022 pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala est abrogée.\_

**ARTICLE 3.**- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-



## PORT AUTONOME DE DOUALA

**DÉCISION N°1897-22/DAG/DG/PAD DU 24/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ NSIA BP : 2759 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2 : ENGINES FLOTTANTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;  
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;  
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;  
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;  
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;  
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;  
VU le Dossier d'Appel d'Offres 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**  
VU le Compte rendu de la 30<sup>ème</sup> session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;

Considérant les nécessités de service,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - La Société **NSIA BP : 2759 Douala**, est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ** : 799 481 215 F CFA TTC ;

- **DELAÏ D'EXÉCUTION** : trois (03) ans.\_

**ARTICLE 2.** - La décision n° 1781-22/DAG/DG/PAD du 08/08/2022 portant attribution à la société NSIA BP : 2759 Douala, du marché relatif au lot 2 : Engins flottants de l'appel d'offres national ouvert n° 008/PAD/CIPM-AS/2022 du 23/05/2022 pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala est abrogée.\_

**ARTICLE 3.** - Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-



# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°  
14/AONO/MINESUP/PRO-ACTP/CIPM/2022 DU 25 AOÛT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION ET A L'ACQUISITION DES MOBILIERS D'UN BATIMENT DEVANT ABRITER LES  
BUREAUX DU CENTRE DES EXAMENS NATIONAUX ET DE L'UNITE DE GESTION DU PRO-ACTP DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
PRO-ACTP N° 420 584 703

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de la construction et de l'acquisition des mobiliers d'un bâtiment devant abriter les bureaux du centre des examens nationaux et de l'unité de gestion du PRO-ACTP de l'enseignement supérieur, le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence à l'intention des entreprises ou groupements d'entreprises exerçant dans le domaine concerné.

## 2. Consistance des prestations

### Tranche ferme

- Item n° 1 : Travaux préliminaires
- Item n° 2 : Fondations
- Item n° 3 : Béton armé en élévation
- Item n° 4 : Maçonnerie
- Item n° 8 : Charpente et couverture
- Item n° 14 : Electricité (courants faibles- courant fort) - **1ere partie-**
- Item n° 15: Fluides (plomberie sanitaire) - **1e partie-**

### Tranche conditionnelle

- Item n° 1 : Travaux préliminaires - **repli -**
- Item n° 5 : Enduits – Chapes
- Item n° 6 : Faux plafonds
- Item n° 7 : Revêtements scelles : sols et murs
- Item n° 9 : Menuiserie bois
- Item n° 10 : Menuiserie aluminium extérieure / vitrerie / miroiterie
- Item n° 11 : Menuiserie métallique
- Item n° 12 : Peinture
- Item n° 13 : Etanchéité
- Item n° 14 : Electricité (courants faibles- courant fort) -**dernière partie-**
- Item n° 15: Fluides (plomberie sanitaire) -**dernière partie-**
- Item n° 16: V.R.D
- Item n° 17: Mobiliers

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quatre cent quatre-vingt-dix millions (490 000 000) francs CFA TTC. Reparti ainsi qu'il suit :**

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
--	---------------	------------------------	-------

Montant TTC	Cent soixante-quinze millions (175 000 000) de FCFA	Trois cent quinze millions (315 000 000) de FCFA	Quatre cent quatre-vingt-dix millions (490 000 000) de FCFA
-------------	---	--	---

#### 4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) lot unique.

#### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises du droit camerounais exerçant dans le domaine concerné.

#### 6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Compte trésor du PRO-ACTP n° 420 584 703 Paierie spécialisée auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et du ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières.

#### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté, dès publication du présent avis, aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, sis à l'immeuble ministériel n°2, 14e étage, porte 1403. Tél : 222 22 68 82.

#### 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, sis à l'immeuble ministériel n°2, 14e étage, porte 1403, téléphone : (237) 222 22 68 21 / 699 35 70 33, sur présentation d'une quittance d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA, payable au Trésor Public

#### 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 (Sept) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, sise à l'immeuble ministériel n°2, 14e étage, porte 1403, téléphone : (237) 222 22 68 82 / 699 35 70 33 , au plus tard **le 26 septembre 2022** à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

*« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°14/AONO/MINESUP/PRO-ACTP/CIPM/2022 du 25 Août 2022  
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET A L'ACQUISITION DES MOBILIERS D'UN BATIMENT DEVANT  
ABRITER LES BUREAUX DU CENTRE DES EXAMENS NATIONAUX ET DE L'UNITE DE GESTION DU PRO-ACTP DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »*

#### 10. Delai de Livraison

Le délai contractuel est de six (06) mois réparti ainsi qu'il suit :

- Deux (02) Mois : Tranche Ferme ;
- Quatre (04) Mois : Tranche Conditionnelle.

Le délai court à partir de la notification de l'Ordre de service de commencer les travaux pour chaque tranche.

#### 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **neuf millions huit cent mille (9 800 000) francs CFA** , valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu **26 septembre 2022 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés à l'immeuble ministériel n° 2 dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Générales sise au 14<sup>ème</sup> étage abritant les Services du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

#### **Pièces administratives**

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission ou présence d'une caution n'ayant aucun rapport avec le projet ;
- Fausse déclaration ou faux documents.

#### **Offre Technique**

- Le non-respect d'au moins 47/62 de « oui » des critères essentiels ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;
- Fausse déclaration ou faux document ;
- Absence de l'attestation de visite du site signée sur l'honneur, par le soumissionnaire ;
- Réalisation de trois (03) projets d'un coût de cinq cent (500) millions de FCFA TTC minimum chacun réalisés dans le domaine des bâtiments au cours des cinq (5) dernières années (2017-2021), justifiées par les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et dernière pages du contrat et des PV de réception;

#### **Offre financière**

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :

- La soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété, paraphé et rempli de manière lisible ;
- Le détail estimatif complété, daté et signé ;

- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la capacité financière d'une valeur de cent soixante (160 000 000) millions de FCFA minimum.

### Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (**oui/non**) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- L'expérience du personnel d'encadrement ;
- Les références de l'entrepreneur dans le domaine des constructions en bâtiments et travaux publics ;
  - Expérience général des entreprises dans le domaine des bâtiments ;
  - Expérience spécifique des entreprises, pertinente dans le domaine des constructions des infrastructures universitaires

- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- La méthodologie d'exécution des travaux (organisation, autocontrôle, protection de l'environnement, mesures d'hygiène et de sécurité) ;

Seules les soumissions qui auront obtenues au moins **47/62 de « oui »** des critères essentiels seront admises à l'analyse financière.

## 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante et jugée conforme au dossier d'appel d'offres.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Gestion du PRO-ACTP sise à Yaoundé, au rez-de-chaussée de l'immeuble ministériel n°2, porte 048, téléphone 222226691.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48**.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

YAOUNDE le 25 Aout 2022

Le *MINISTRE D'ÉTAT*

**FAME NDONGO Jacques**

# CONSEIL REGIONAL DE L'EST

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CR-ES/CIPM/2022 DU 25 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE GENIE CIVIL (NIVELEUSE ET BENNE) POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'EST (PROCEDURE D'URGENCE).**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
222 150

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Président du Conseil Régional de l'Est, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'acquisition du matériel de génie civil (Niveleuse et benne) pour le Conseil Régional de l'Est.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la fourniture de deux (02) engins de génie civil au Conseil Régional de l'Est:

01 niveleuse ;  
01 benne de (16-18m3).

## 3. Cout Prévisionnel

**244 000 000 FCFA**

## 4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont en un lot unique.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises et/ou concessionnaires de matériels et engins lourds installés au Cameroun.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Conseil Régional de l'Est, Exercice 2022,

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux- heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerensira-Nkolibikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 - 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30, dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolibikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 91 Rue Rénguengué, BP : 507 Bertoua (237) 222 24 19 32 — 670 0011 33 - Fax : (237) 222 24 19 30 - 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **200 000 (Deux cent mille) FCFA**, auprès de la Recette Régionale des Finances du Conseil Régional de l'Est aux heures ouvrables tous les jours ouvrables. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet seront déposées contre décharge à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikom BP : 507 Bertoua, Tél : 237 222 24 19 32 - 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24, 19 30 au plus tard **29 SEPT 2022 à 12 heures** précises sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CR-ES/CIPM/2022 DU 25 AOUT 2022 relatif a L'acquisition du matériel de genie civil (niveleuse et BENNE) POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'EST (PROCEDURE D'URGENCE).**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

## 10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des prestations.

## 11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt (120) jours représentant 2% du coût prévisionnel, soit **Quatre millions huit cent quatre-vingt mille (4 880 000) FCFA**. Elle devrait être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAG. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## 12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières.

Ces offres seront dépouillées au plus tard le **29 SEPT 2022 à 13 heures** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional de l'Est dans sa salle de réunion. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une connaissance parfaite des offres dont ils ont la charge.

## 14. Critères d'évaluation

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ou scannée;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) Absence de certificats de conformité (homologation) des engins proposés ou Procès-verbal de validation de prototype de chaque engin délivré par le Ministère des Transports du Cameroun.

#### b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence des prospectus en couleur et fiches techniques du constructeur détaillant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
- 3) Absence de l'autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire agréé ou de l'agrément délivré par le concessionnaire agréé ;
- 4) Absence du certificat d'origine ;
- 5) Capacité financière inférieure à cent vingt millions (120 000 000) francs ;
- 6) Non-respect des caractéristiques techniques majeures des engins ci-après :  
> Niveleuse

o Empattement : 6219

o Cylindrée : 6,7 7.02 ;

o Alésage et course : 104 x 132

o Système : hydraulique

> Camion Benne

û Empattement ; 3650+1350

o Cylindrée 11,596 cm<sup>3</sup>

o Charge utile : 32 tonnes ;

o Prise de force : QH50,

7) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

#### c. Offre Financière

1) Offre financière incomplète :

2) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

A/.fi : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### B. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur ;

1) Les références de l'Entreprise Oui

2) Le service après-vente Oui .

3) Chronogramme et délai de livraison inférieur ou égal à trois (03) mois Oui

4) La période de garantie d'un (01) an au moins Oui

5) Descriptif des fournitures et CCAP paraphés et signés aux dernières pages Oui

## 15. Attribution

Le marctié à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont t'offre:

1 - Administrative sera jugée conforme ;

2- Techniqe sera jugée conformé et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80%

3- Financière après corrections cbnformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du COTP et classée la moins disante.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, BP : 507 Berioua, Tél : (237) 222 24 19 32 - 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30.

*BERTOUA le 25 Aout 2022*

*Le PRÉSIDENT*

**WOUAMANE MBELE**

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

**DECISION N°000007/D/PADI-DJA/SAFC/AMO/2022 DU 18 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000001/ AONO/PADI-DJA/CSPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE, EN PROCÉDURE D'URGENCE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja,  
Vu la constitution

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2014/4787/PM du 26 décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu l'Arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la Décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la Décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°000001/ AONO/PADI-Dja/CSPM/2022 du 21 juin 2022 pour l'acquisition d'un véhicule destiné au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente, en procédure d'urgence.

Vu La lettre N°0131/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/S du 08 aout 2022 du président de la CSPMP

DECIDE :

Article 1 : l'Appel d'Offres National Ouvert N°000001/ AONO/PADI-Dja/CSPM/2022 du 21 juin 2022 pour l'acquisition d'un véhicule destiné au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente, en procédure d'urgence est déclarée infructueux.

Article 2 : la présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 18 Aout 2022

Le COORDONNATEUR

**TALATALA BLONDEAU**

## CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

**DECISION N°025/D/CR/LT/SG DU 26 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°010/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 08 JUIN 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX A L'HOPITAL DE DISTRICT DE LOGBABA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3EME.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### Le Président du Conseil Régional du Littoral, (Autorité Contractante)

**Vu la** Constitution ;

**Vu la** Loi n°2021/026 d 16 décembre 2020 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

**Vu la** loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

**Vu le** décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu le** décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

**Vu le** décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

**Vu l'arrêté** n°449/A/MINDDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président du Conseil Régional et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Littoral à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

**Vu l'arrêté** n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Applicables aux Marchés Publics ;

**Vu l'arrêté** n°413/A/MINMAP/SG/DAJ du 21 décembre 2020 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Régions ;

**Vu la** circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des

Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

**Vu la** circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi

et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;

**Considérant le** Dossier d'Appel d'Offres n°010/AONO/CR-LT/CIPM/2022 du 08 juin 2022 relatif à la fourniture des équipements médicaux à l'hôpital de district de Logbaba, dans la Commune d'Arrondissement de Douala 3<sup>ème</sup> ;

**Considérant le** procès-verbal de la séance d'ouverture des offres administrative, technique et financière du 30 juin 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional du Littoral ;

**Considérant le** rapport d'analyse des offres administrative, technique et financière de la sous-commission d'analyse des offres du 08 et 11 juin 2022 ;

**Considérant la** proposition d'attribution n°012/PA/AONO/DAO/CIPM/CR/LT/2022 du 27 juillet 2022.

### DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>** : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à **l'Entreprise ENOCAM SARL, B.P. 4818 DOUALA/ Tel :(+237) 697 85 67 05**, la lettre-commande relative à la fourniture des équipements médicaux à l'hôpital de District de Logbaba dans la Commune d'Arrondissement de Douala 3<sup>ème</sup>, pour un montant Toutes Taxes Comprises, de **Vingt-quatre millions, Trois Cent mille (24 300 000) francs CFA.**

**Article 2** : Les fournitures de référence seront livrées dans un délai de trente(30) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant la livraison des prestations.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 26 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

**BANLOG Polycarpe**

# ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DECISION N°22/1647/SUP'PTIC/DAG/SDM

DU26/08/2022

DECLARANT LE MARCHÉ

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2022 DU 05/07/2022 POUR L'ACQUISITION DES DEUX (02) VEHICULES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC) DE YAOUNDE INFRACTUEUX.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le décret n°2013/160 du 15 mai 2013 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret N°2016/425 du 26 octobre 2016 portant changement de dénomination et réorganisation de l'Ecole nationale Supérieure des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret n° 2017/594 du 04 décembre 2017 portant nomination du Directeur et du Directeur Adjoint chargé des études de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) ;

Vu l'arrêté n° 068/CAB/PR du 15 juin 2005 portant création du Contrôle Financier auprès de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 000017/MPT/ENSPT/D du 02 avril 1993 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Comptable auprès de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications ;

Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2022.

Vu la résolution CD n°003/2008 du 30 décembre 2008 portant attribution de certains avantages financiers et en nature aux personnels ;

Vu la résolution CD n°003/2018 du 28/03/2108 relative aux nominations à certains postes de de responsabilité à l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) ;

Vu la résolution CD n°021/CD/2021 du 20 décembre 2021 autorisant le paiement au budget de SUP'PTIC de Yaoundé pour l'exercice 2022 ;

### DECIDE

**Article 1** : l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°001/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2022 du 05/07/2022 pour l'acquisition des deux (02) véhicules pour l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé est déclaré infructueux, les deux Offres ayant été déposées et analysées par la Sous-commission d'Analyse des Offres, ayant été déclarées irrecevables, car ayant présenté toutes des pièces falsifiées dans leurs Dossiers d'Appel d'Offres.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



# COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

ADDITIF N° 013/A/CUN/SG/DT/2022 DU 23/08/2022 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES SUIVANT :- AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022 RELATIF A:ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NCAOUNDERE VILLE DE NCAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL LE MAIRE DE LA VILLE DE NGAOUNDÉRE, MAÎTRE D'OUVRAGE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT ACHETÉS LE DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS MENTIONNÉ, QUE LA DATE DE DÉPÔT ET DE DÉPOUILLEMENT EST MODIFIÉE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Date de remise des offres :</p> <p>Par ailleurs, la date de remise des offres fixée le <b>23/08/2022 à 15 heures</b> et de dépouillement initialement fixée le <b>23/08/2022 à 16 heures</b>.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Date de remise des offres :</p> <p>Est reportée au <b>30 Août 2022 à 15 heures</b> pour la remise des offres et à <b>16 heures</b> pour le dépouillement.</p> <p><b>Le reste sans changement.</b></p> <p><b>Article 1er</b> : le présent rectificatif sera publié et enregistré partout où besoin sera.</p>

NGAOUNDERE le 23 Aout 2022

Le 1er Adjoint au Maire

**MAMA KOULSOUMY**

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO015/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS BILINGUAL NURSERY SCHOOL GP 1 AND GP 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) <b>exemplaires</b> dont un (01) <b>original</b> et six (06) <b>copies</b> marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE D'ESSOS BILINGUAL NURSERY SCHOOL GP 1 AND 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>- DEPOT ET RECEVABILITE DES OFFRES</b></p> <p>1. Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 29/08/2022 à <b>13 heures précises</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 29/08/2022 à partir de <b>14 heures précises</b> à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <b>dûment mandatés</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

## COMMUNE DE MBALMAYO

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°02/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2022 DU 26 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN  
BLOC DE SEPT (07) SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AKOMNYADA, DANS  
L'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU  
CENTRE. FINANCEMENT : BIP MINEDUB EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 15 102 01641142523314 426**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
56 15 102 01641142523314 426

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Maire de la Commune de MBALMAYO, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution, LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE SEPT (07) SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AKOMNYADA II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE  
**FINANCEMENT : BIP MINEDUB Exercice 2022, IMPUTATION : 56 15 102 01641142523314 426**

### 2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, portent sur les travaux de réhabilitation d'un bloc de sept (07) salles de classes de l'école publique D'AKOMNYADA, dans l'Arrondissement de Mbalmayo, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

Ces travaux sont répartis comme suit :

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de Maçonneries ;
- La Charpente, -Couverture et plafonnage ;
- L'Electricité
- Menuiserie Métallique ;
- La Peinture.

**NB : Les détails sont précisés dans le CCTP.**

### 3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux est de **VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FCFA TTC (22.550.000 Fcfa TTC)**.

### 4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont répartis en un lot unique.

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ou groupements solidaires d'entreprises de BTP installées au Cameroun.

### 6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le **BIP MINEDUB Exercice 2022 , IMPUTATION : 56 15 102 01641142523314 426 (EN PROCEDURE D'URGENCE)**. Le montant prévisionnel des travaux est de **VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FCFA TTC (22.550.000 Fcfa TTC)**.

## 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Commune de MBALMAYO sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **CINQUA**

## 8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la salle de réunion de l'Hôtel de ville de la Commune de MBALMAYO sis à MBALMAYO, au plus tard le **26 Septembre 2022 à 12 heures précises**. Elle devra porter la mention :

« AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°02/AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2022 du 26 Aout 2022

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE SEPT (07) SALLES DE CLASSES DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AKOMNYADA II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

**FINANCEMENT :**

**BIP MINEDUB Exercice 2022, IMPUTATION : 56 15 102 01641142523314 426**

« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **Quatre (04) mois**.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **QUATRE CENT CINQUANTE UN MILLE FCFA (451.000 FCFA)**. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée à 1.500 Fcfa signée et datée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **26 Septembre à 13 heures précises par la CIPM**, à la salle de réunions de l'Hôtel de ville de la Commune de MBALMAYO sis à MBALMAYO. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

### 13. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

#### Critères Eliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;
- Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Offre technique incomplète pour absence :

c1) de l'Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;

c2) l'ingénieur des travaux du génie Civil inscrit à l'Ordre (l'ONIGC),

c3) de déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des **trois (03)** dernières années ;

c4) de la capacité de préfinancement d'un montant minimum de **10.000.000 de Francs CFA (10.000.000 FCFA)** délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;

- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié dans le devis ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 80% des critères essentiels : Note technique supérieure ou égale à 80%

#### Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation .....01critère

B - Références .....03 critères

C - Personnel d'encadrement .....06critères

D - Méthodologie .....04critères

E - Matériel .....10critères

F- Surface financière .....01critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

### 14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 15. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

### 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MBALMAYO (Secrétariat General) téléphone :

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS a la CONAC au numéro 1517.

#### Additif à l'appel d'Offres

Le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**ZANG MBA OBÉLÉ Dieudonné**

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO016/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) <b>exemplaires</b> dont un (01) <b>original</b> et six (06) <b>copies</b> marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DJOUNGOLO A ESSOS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » VIII- DEPOT ET RECEVABILITE DES OFFRES</b></p> <p>1. Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 29/08/2022 à <b>13 heures précises</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 29/08/2022 à partir de <b>14 heures précises</b> à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <b>dûment mandatés</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 05/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

**COMMUNE DE YAOUNDE V**

**ADDITIF N°001/AONO N°018/CAY5/SG/SMP/2022 DU 26/08/2022 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 02/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABOM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	<b>Remises des offres</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p><b>PRESENTATION DES OFFRES</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra présenter son Offre en sept (07) <b>exemplaires</b> dont un (01) <b>original</b> et six (06) <b>copies</b> marqués comme tel. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :</p> <p><b>DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE</b> <b>N°018/AONO/PU/CAY5/CIPM/2022 DU 01/08/2022</b> <b>POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) D'ABOM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V</b> <b>« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>- DEPOT ET RECEVABILITE DES OFFRES</b></p> <p>1. Sous peine de rejet, les Offres devront parvenir au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé V au plus tard le 31/08/2022 à <b>13 heures précises</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 13 heures</p>

2	<b>Ouverture des Plis</b>
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un (01) temps, le 31/08/2022 à partir de <b>14 heures précises</b> à la Mairie de Yaoundé V, En présence des soumissionnaires ou de leurs représentants <b>dûment mandatés</b>.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Le 06/09/2022 à 14 heures</p>

YAOUNDE le 26 Aout 2022

Le MAIRE

**BALA Augustin**

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

COMMUNIQUE N°000007/C/PADI-DJA/SAFC/AMO/2020 DU 22 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°001228/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 28 MARS 2022 ACTUALISÉ PAR LETTRE N°003437/L/MINMAP/SG/GALS/ST/EOT DU 25 JUILLET 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTES MESSOK-ZOULABOT II (LOT 01) ET MEYOMESSI (OLOUNOU)-OVENG (LOT 02) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA BOUCLE MINIÈRE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIÈRE ADJACENTE (PADI-DJA), DANS LES RÉGIONS DE L'EST ET DU SUD. FINANCEMENT : BIP CHAPITRE 94 DU MINEPAT, EXERCICE 2022, 2023 ET 2024.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja communique :

La consultation susmentionnée est attribuée aux soumissionnaires ci-après :

Soumissionnaires	Intervention	Montant TTC	Délai
<b>CHINACAM INTERNATIONAL SARL</b> B.P : 33008 Yaoundé Tel : 693 11 9 18/650 01 42 35 °R.C : RC/YAO/2017/B/164	Travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud. LOT 01.	281 276 150 FCFA	Huit (08) mois
<b>E.J.INTERNATIONAL</b> B.P : 1763 Yaoundé Tel : 699 88 72 88/222 00 64 85 Fax: 22 23 85 42 °R.C : 2000 P 1388 du 30 mars 2000.	Travaux de réhabilitation et d'entretien des tronçons de routes Messok-Zoulabot II (LOT 01) et Meyomessi (Olounou)-Oveng (LOT 02) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les Régions de l'Est et du Sud. LOT 02.	255 858 000 FCFA	Huit (08) mois

Les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Les offres non retirées dans ce délai peuvent être détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le COORDONNATEUR

**TALATALA BLONDEAU**

## CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

**COMMUNIQUEN°10813/CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS  
L'APPEL D'OFFRES N°06702/AONO/CAA/CIPM/2022 DU 07 JUN 2022 POUR LA FOURNITURE DU  
MATERIEL INFORMATIQUE A LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au 8<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAA,  
Boulevard du 20 mai, B.P. 7167 Yaoundé,

Communique :

Par décision N°10811 /CAA/DAG/SDAAB/SM DU 22 /08/ 2022

La Société **ZARATHOUSTRA SARL**, B.P : 5598 Douala, Tel: (237) 233 43 83 26 / Fax 233 43 83 27, a été retenue adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres pour la fourniture du matériel informatique à la CAA pour des montants toutes taxes comprises de F CFA quarante-quatre millions sept cent dix-huit mille sept cent cinquante (44 718 750 ) pour le lot 1, et F CFA dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents (19 795 500) pour le lot 2 un délai de livraison de soixante (60) jours.

Le Directeur Général de la Société **ZARATHOUSTRA SARL** est invité à se présenter à la Caisse Autonome d'Amortissement, sise au niveau -1 de son immeuble siège, Boulevard du 20 Mai Yaoundé, pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Le présent communiqué tient lieu d'attribution et de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 22 Aout 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**KENDEM JOHN FORGAB**

## COMMUNE D'OMBESSA

**COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01(A)/AONO/C/COM/CIPM/2022 DU 22/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, communique.**

Les entreprises ci-dessous sont déclarés adjudicataires des marchés ci-après :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	<b>GROUPEMENT ETS VIE - ETS LA SOLIDARITE</b>  B.P :  TEL : 656 45 41 49	Réhabilitation des voies Bokou-Boyoubemou(04,50 km) lot1, dans la  Commune d'Ombessa.	<b>20 964 361</b>  (Lot 1)	<b>25 000 000</b>	-  90 jours
02	<b>GROUPEMENT ETS ESPOIR - ETS LA SOLIDARITE</b>  B.P :  TEL : 696 26 85 29	Réhabilitation des voies Boyabogo école-Omassa-marché Baliama-carrefour Kassa- carrefour Boyabissoumbi (07 km) lot2, dans la Commune d'Ombessa.	<b>22 641 509</b>  (Lot 2)	<b>26 999 999</b>	-  90 jours

Les prestations objet desdits marchés seront exécutées dans les délais prévus sur le tableau ci-dessus à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Les représentants de ces ETS sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la **Mairie d'Ombessa**, pour l'établissement du marché.

OMBESSA le 29 Aout 2022

Le MAIRE

**KEDI MOUKO Éric Fabrice**

**COMMUNE DE GUIDER**

**NATIONAL CALL FORTENDERS OPEN IN EMERGENCY PROCEDURE  
N°19/AAONO/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2022 OF 2022 FOR THE COBBLESTONE AND GUTTER  
DEVÉLOPMENT WORK OF 136 SHOPS IN GUIDER CENTRAL MARKET IN THE GUIDER COUNCIL,  
DEPARTMENT OF MAYO LOUTI, NORTH REGION FUNDING; FEICOM / GUIDER COUNCIL, FISCAL YEAR  
2022**

**FINANCEMENT  
BUDGET AUTONOME (BA) , NA  
IMPUTATION  
0**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**1. Objet**

With the aim of improving the living environment, hygiene and circulation of the population of GUIDER, the Mayor of the GUIDER Council, Project Owner, launches an Open National Call for Tenders in emergency procedure for the cobblestone and gutter development work of 136 shops in guider central market in the GUIDER Council, Department of MAYO LOUTI, NORTH Région

**2. Consistance des prestations**

The works, divided into three main parts, includes in particular:

- Site installation
- Exterior landscaping works
- Gutter works.

**3. Cout Prévisionnel**

The estimated cost of the operation is forty five million seven hundred six thousand six hundred forty four francs CFA TTC.

**4. Allotissement**

The work is denominated in a single lot

**5. Participation et origine**

Participation is open on equal terms to all companies governed by Cameroonian law that are eligible and meet the condition set out in the Special Rules of the Call for Tenders.

**6. Financement**

The works are financed by the FEICOM / GUIDER COUNCIL, Financial year 2022 line

**7. Consultation du Dossier**

The file can be consulted during working hours at the internal Structure for the Administrative Management of Public Contracts of Guider Council as soon as this Notice of Invitation to Tender is published. Phone: 697 35 95 53/ 698 66 43 02

**8. Acquisition du Dossier**

The file can be obtained from the Communal Public Procurement Service of Guider, upon publication of this notice, upon presentation of a receipt of 60,000 (sixty thousand) CFA francs, payable at the counter of the GUIDER Council.

**9. Remises des offres**

Each offer written in French or in English in 07 copies including the original and (06) copies marked as such, must reach the Communal Procurement Service of Guider, on 12/09/2022 at 10:00 a.m. at the latest and must bear the mention:

**"NATIONAL CALL FOR TENDERS OPEN IN EMERGENCY PROCEDURE  
N°19/AAONO/RN/D42/C-GDER/GIPM/SIGAMP/2022 OF 23/08/2022 FOR THE COBBLESTONE AND GUTTER  
DEVELOPMENT WORK OF 136 SHOPS IN GUIDER CENTRAL MARKET IN THE GUIDER COUNCIL.**

**DEPARTMENT OF MAYO LOUTI, NORTH REGION"**

**"To be opened only during the counting session"**

**10. Delai de Livraison**

The maximum time allowed by the contracting authority for carrying out the work covered by this call for tender is three (03) months from the date of notification of the service order to start the work.

**11. Cautionnement Provisoire**

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond established by a first-rate bank or a financial organisation approved by the Ministry of Finance, the list of which appears in document 12 of the DAO, in the amount of 2% of the estimated cost including tax, i.e. nine hundred fourteen thousand one hundred and fifty (914.150) FCFA valid for thirty (30) days beyond the date of validity of the offers.

**12. Recevabilité des Offres**

Under penalty of rejection, the documents of the required administrative file must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or an administrative authority (Prefect, Sub prefect, etc.) in accordance with the stipulations of the Spécial Rules of the Call for Tenders. They must necessarily date from less than three (03) months preceding the date of submission of tenders or have been established after the date of signature of the Notice of Call for Tenders.

Any offer that does not comply with the requirements of this notice and the Call for Tenders Dossier will be declared inadmissible.

The absence of a bid bond issued by a first-rate bank or a financial organization approved by the Ministry of Finance or non-compliance with the models of the documents in the tender file, will lead to the rejection of the bid, offer.

**13. Ouverture des Plis**

The opening of the bids will be done in one time, namely: the opening of the administrative, technical and financial offers which will take place on 13/09/2022 at 11 a.m." précisé by the Internai Commission for Procurement placed with the Municipality of Guide in the meeting room of the GUIDER Council. Willing bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person.

**14. Critères d'évaluation**

The évaluation of the offers will be done in three stages:

- 1 st step: vérification of the conformity of the administrative file of each tendered.
- 2nd step: technical évaluation of the administratively confirmed offers;

- 3rd step: vérification of the financial offers of the companies whose offers have been recognized as technically qualified and administratively compliant.

## eliminary criteria

### The administrative file

- Absence of bid bond
- False déclaration or falsified documents
- Non-compliance or absence after 48 hours of a document from the administrative

### technical offers

- False déclaration or falsified documents
- Technical score below the (70%) threshold

### Offre financière

- Incomplète or non-compliant offers
- Absence of a quantified unit price
- Absence of sub-detail of unit prices
- Non-compliance of the submission template

### Essentiel Criteria

The évaluation of technical offers will be done by the binary Yes/No method according to the évaluation grid which takes into account the essentiel criteria below:

- General présentation of the offers
- Staff experience
- Material and equipment to be mobilized
- Technical proposais and work exécution schedule
- Compagny reference
- ? - Compagny's pre-financing capacity greater than or equal to fifteen million
- ? Justification for accepting the market

**NB: Only bidders who have obtained at least 70% yes will be qualified for the rest of the procédure and will have their**



financial offers evaluated.

The évaluation sheet is attached

## 15. Attribution

The amounts excluding tax will be considered after the évaluation of the financial offer, the contract will be awarded to the tenderer who meets the administrative and technical conditions required and whose financial offer is evaluated with the lowest price.

## 16. Durée Validité des Offres

Tenderers remain committed to their offer for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

## 17. Renseignements Complémentaires

Additional information can be obtained during working hours at the Guider Municipal Procurement Service located in the GUIDER Council. Phone: 697 35 95 53/698 66 43 02

*GUIDER le 26 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**YOUNOUSSA BOUBA**

**COMMUNE D'AKONOLINGA**

**COMMUNIQUE N°09/C/C-AKGA/SG/2022 DU 26 /08/2022 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C- AKGA/CIPM/2022 DU 29/06/2022, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :**

A la suite de l'Appel d'Offres National Ouvert, N°001/AONO/C-AKGA/CIPM/2022 du 29/06/2022, le résultat se présente comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix de l'Offre TTC(FCFA)</b>	<b>Délai d'exécution</b>	<b>Observations</b>
<b>ETS VOUVOU et FILS, BP :1220 Yaoundé, TEL :699 963 839</b>	<b>70.000.000</b>	<b>Six (06) mois</b>	<b>Soumissionnaire unique</b> Offre remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires.

L'entreprise **ETS VOUVOU ET FILS, TEL :699 963 839** est retenue suite à la Demande de Cotation relatif aux travaux de réhabilitation des routes communales : BIDJONG-ZALOM, ZALOM-BINOCK, YEME-YEME-EKOUMDOUM dans la commune d'Akonolinga, pour un montant toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière.

Le délai d'exécution des travaux est **de six (06) mois calendaire à compter de la date de notification du démarrage de la livraison.**

L'entreprise ci-dessus désignée est invitée à se présenter à la Mairie d'Akonolinga, des publication du présent communiqué, pour l'établissement du marché correspondant.

*AKONOLINGA le 26 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**AKAMBA ASSEMBE GEORGES**

**CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL**

**COMMUNIQUE N°020/C/CR/LT/SG DU 29 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/AONO/CIPM/CR/LT DU 04 JUILLET 2022 POUR LA COUVERTURE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL ET LEURS AYANTS DROIT. FINANCEMENT : BUDGET DU CONSEIL REGIONAL-EXERCICE 2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil Régional du Littoral, Autorité Contractante, communique :

La Compagnie d'Assurance ci-après désignée est, par décision N°**026 /D/CR/LT/SG du 26 Août 2022** déclarée attributaire du marché relatif au dossier d'appel d'offres susmentionné pour le montant et les délais ci-après :

N°	SOUSSIONNAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT FCFA	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
01	G.M.C ASSURANCE S. A	COUVERTURE PAR UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL ET LEURS AYANTS DROIT.	76 855 051	91 649 648	Douze (12) mois

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter au Secrétariat Général du Conseil Régional du Littoral à Douala Bonanjo dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « main levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 29 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

**BANLOG Polycarpe**

# COMMUNE DE GUEME

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°009/2022/DC/ CGRE/CIPM-AG DU 26/08/2022 EN PROCEDURE URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN TABLES BANCS (230) ET BUREAUX DE MAITRES (08) DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUEME DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME - NORD**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
**IMPUTATION**  
56 15 10201 641374 524411 426

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

L'objet de la présente Demande de Consultation, porte sur pour l'équipement en tables-bancs (230) et bureaux de maîtres (08) dans les écoles primaires de la commune de GUEME, en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

## 2. Consistance des prestations

N/D

## 3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel de **Sept Millions Neuf Cent (7 900 000) de Francs CFA TTC.**

## 4. Allotissement

N/D

## 5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les **informations authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

## 6. Financement

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par **Budget d'Investissement Publics du MINEDUB, Exercice 2022**

## 7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de GUEME Tél : **699 12 14 18.**

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au secrétariat général ou auprès du service technique de la Commune, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt mille (20 000) francs CFA**, payable au Trésor Public.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original** et six **(06) copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de GUEME, au plus tard le **23/09/2022 à 11heures**, heure locale et devra porter la mention:

**«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION**

**N°009/2022/DC/ CGRE/CIPM-AG DU 26/08/2022 EN PROCEDURE URGENCE**

**POUR L'EQUIPEMENT EN TABLES BANCS (230) ET BUREAUX DE MAITRES (08) DANS LES ECOLES  
PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUEME DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME -  
NORD**

**FINANCEMENT** : Budget D'Investissement Publics, MINEDUB Exercice 2022

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

***Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues***

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison de l'ensemble de la fourniture est d'un **(45) jours** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la livraison.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **cent cinquante-huit mille (158 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **23/09/2022 à 12 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de GUEME, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

## 14. Critères d'évaluation

N/D

## 15. Attribution

Le Maire de la commune de GUEME, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la demande de cotation.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GUEME Tél : **699 12 14 18**.

*GUEME le 26 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**DJAFSIA André**

## COMMUNE DE GOBO

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012 BIS/2022/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC DU 19/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MACONNERIE A LA S.A.R-S.M. DANS LA COMMUNE DE GOBO DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
**IMPUTATION**  
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un Atelier de maçonnerie à la SAR-SM de Gobo, Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, lance en procédure normale un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de la Formation Professionnel ( MINFOP).

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **30 000 000** (trente Millions) de francs CFA.

### 4. Allotissement

LOT UNIQUE

### 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

### 6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINFOP, Exercice 2022 sur les lignes d'imputations respectives :

Ligne n° .....

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Commune de Gobo** dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Gobo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **40 000 (quarente mille) francs CFA** payable à la recette municipale contre une quittance.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Gobo au secrétariat General, au plus tard le **08/ 09/2022**, date limite de réception des offres à **13 heures** et devra porter la mention:

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 012 bis /2022/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC**

**DU 19/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX**

**DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MACONNERIE A LA S.A.R-S.M. DANS LA COMMUNE DE GOBO  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 90 jours calendaire. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, une somme de **600 000 (SIX cent milles) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **08/09/2022 à 14 heures** précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics (CIPMP) dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

#### Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

#### Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieures à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

#### Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

#### Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

## 15. Attribution

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disanse** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la **Commune de Gobo, BP 02.**

*GOBO le 19 Aout 2022*

*Le MAIRE*

**ROUBOUTANGOU NGUINA**

# HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**COMMUNIQUE N°030/C/HGD/DG/DTH/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°025/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DES RÉACTIFS MANUELS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :**

Par décision N°030/D/HGD/DG/DTH/SMP/2022, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA par tranche			Délai
		Ferme	Conditionnelle 1	Conditionnelle 2	
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	<b>MEDIPROD</b> BP : 18 630 Douala	29 156 500	29 156 500	29 156 500	Quatre (04) mois par tranche

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

*DOUALA le 23 Aout 2022*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NAMME LUMA HENRY***

## AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE N° 004 DU 09 AOÛT 2022 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE DE L'ETUDE SUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES PORTS CAMEROUNAIS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres national Restreint N° 03/AONR/APN/CIPM/2022 du 07 juin 2022 pour la sélection d'un Consultant en vue de de la réalisation de l'Etude sur l'amélioration de la compétitivité des ports camerounais, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

Le Consultant attributaire de la Lettre-Commande susmentionnée est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

YAOUNDE le 9 Aout 2022

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***EBOUPEKE Louis***

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

ou

Prénom : .....

Point Focal

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armp.cm](http://www.armp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**